

PASSE-TEMPS

LE PARTERRE

RÉUNIS
JOURNAL PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
Seul vendu dans les Théâtres

Littérature - Beaux-Arts - Musique - Biographies - Nouvelles

ABONNEMENTS

Six Mois..... 3 fr.
Un An..... 5 »

Rédaction et Administration : 14, rue Confort, LYON

V. FOURNIER, Directeur

ANNONCES

Annonces..... la ligne 0.50
Réclames..... — 1 »

SOMMAIRE

Causerie : Variations sur le Divorce.....	Pierre BATAILLE.
Echos artistiques.....	X...
Nos Théâtres.....	X...
Chansons bleues et roses : Quand vous étiez jolie !..	Antonin LUGNIER.
Par ci, Par là.....	MAUPIN.
Lettres parisiennes.....	Jean DE GAILLON.
Chronique féminine : Réceptions d'amis.....	Gabrielle CAVELLIER.
Notes d'actualité : La Sainte Catherine.....	Georges ROCHER.
Genève.....	William CLERC.
Montpellier.....	Guilo.

CAUSERIE

Variations sur le Divorce

L'enquête sur le divorce — dont le journal illustré *Fémina* avait pris l'initiative — n'a pas donné de résultats : les avis se sont partagés.

Il y a eu « ballottage » et la question est tellement complexe, qu'il semble inutile et superflu de recourir à un deuxième tour de scrutin.

L'enquête avait pour point de départ deux thèses opposées. L'une traitée par M. Paul Bourget dans son livre « *Un Divorce* » nettement hostile au divorce et concluant à sa suppression. L'autre, développée par MM. Paul et Victor Marguerite dans leur dernier volume « *Les deux Vies* » demandant non seulement le maintien de la loi de 1884, mais encore une application plus large de ses dispositions en y introduisant notamment le divorce par consente-

ment mutuel et — dans certains cas — par la volonté d'un seul.

Les hommes avaient été prudemment exclus du concours. Leur présence aurait pu troubler la petite fête à laquelle *Fémina* avait jugée bon de ne convier que ses seules lectrices.

Celles-ci, d'autant plus flattées de cette invitation, qu'elles avaient chance — si leur nom jouissait de la moindre notoriété — de voir leurs traits reproduits dans les colonnes du journal.

C'est ainsi que, du côté des dames se prononçant pour la suppression du divorce, on a pu voir Mme Dieulafoy, en un costume masculin qui ne la flattait guère et Mme la baronne de Baye, qui — à en juger par sa photographie — est une fort jolie personne.

Dans un concours ouvert précédemment sur la même question par *La Revue* — ancienne *Revue des Revues* — Mme Gyp, qui a des principes religieux, s'était carrément prononcée pour le mariage indissoluble ; mais, pour défendre sa cause, elle avait eu recours à de bien singuliers arguments ; celui-ci, par exemple, ayant trait au divorce à la volonté d'un seul :

— « Ça me paraît idiot !... Dans un ménage, il y en a presque toujours un des deux qui en a assez de l'autre ».

Alors, quoi ? Quand on a la réputation d'être une femme d'esprit, on ne fournit pas aussi maladroitement des armes à ses adversaires.

La réponse de Mme Alphonse Daudet — à ce même concours — était autrement sage : — « Au lieu d'élargir cette loi, je comprendrais au contraire qu'on la restreignit, car elle tue le mariage et c'est l'écroulement de la famille ! »

Ce sont là des choses graves et qui mériteraient d'être traitées gravement, ailleurs que dans un magazine illustré propice à la réclame des mondaines et des désœuvrées.

Un fait indéniable, c'est que depuis le vote de la loi Naquet, la progression

des demandes en divorce suit une marche ascendante.

D'une année à l'autre, l'augmentation est d'un millier d'instances environ.

Il est à remarquer que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à réclamer les bienfaits de la loi du divorce.

Cette constatation n'est pas à l'honneur du sexe fort, mais alors que viennent faire sous la plume de nos romanciers en vogue, la patience et la résignation des épouses incomprises ou malheureuses ?

Encore quelques années et nous n'aurons plus rien à envier à la libre Amérique, où le divorce sert de prétexte aux excentricités les plus étranges.

On a dit — depuis longtemps — que s'il est facile de se marier aux Etats-Unis, il est encore plus facile de se démarier : n'a-t-on pas baptisé la cour de Chicago de « Moulin à divorce » un moulin qui — paraît-il — tourne au moindre vent et même quand il ne vente pas du tout.

Qu'on s'étonne — après cela — de trouver dans les journaux d'outre-mer des cas de divorce désopilants.

L'un des plus récents est celui du mari qui demandait le divorce contre sa femme, parce que celle-ci avait un œil de verre, et, qu'avant leur union, elle lui avait soigneusement caché ce petit détail.

Contre toute attente le « moulin » ne tourna pas en faveur du mari, le juge ayant allégué que si l'on admettait comme motif à divorce l'existence chez la conjointe d'un faux œil, de fausses dents, de faux cheveux et autres *trompe l'œil*, il faudrait dissoudre la moitié des unions contractées.

Un peu farceur, le bon juge, mais combien sensé quand il prit soin d'ajouter que le plaignant ayant eu deux yeux et quatre mois pour se rendre compte de l'état physique de sa femme, sa ré-

clamation devait être rejetée comme trop tardive.

Et voilà pourquoi il faut y regarder à deux fois quand on veut faire « de l'œil » à une femme, fût-ce à la sienne !

Ailleurs, c'est une épouse qui demande le divorce en se basant sur la froideur absolue de son mari.

Celui-ci, interpellé, se borne à répondre :

— « Pardon ! si j'ai pour ma femme un respect sans limites, c'est par ordre de la Faculté. Entendez un médecin, il vous dira que ma femme est si délicate, que sa santé serait compromise si notre mariage cessait d'être un mariage blanc ».

Cette fois, le « moulin » tourna pour le mari : le juge pouvait-il blâmer un époux préoccupé — à ce point — de la santé de sa femme ?

Le carnet mondain des Américains du Nord vient de s'enrichir d'une nouvelle cérémonie qui ne manque pas de piquant : le dîner du divorce est en train de passer — comme le dîner des fiançailles — à l'état d'institution.

Le jour de la séparation définitive arrivé, les deux divorcés — faisant pour quelques heures trêve à leur incompatibilité d'humeur — invitent à dîner leurs amis et connaissances. On rit, on s'amuse, on fait — au besoin — des mots d'esprit sur la situation, on toastte ferme, cela va sans dire et, à la fin de la soirée, l'un des deux époux — celui contre lequel le divorce a été prononcé — quitte pour jamais le foyer qui a cessé d'être le sien.

A moins que — sur les instances de leurs amis communs — les deux époux ne se réconcilient séance tenante et ne tombent dans les bras l'un de l'autre en confessant leurs torts réciproques et en se promettant... de ne plus recommencer.

Ce serait — avec une légère variante — donner raison au chansonnier qui disait :

« C'est à table qu'on redevient bons amis ! »

Pierre BATAILLE.



Echos Artistiques

M. Manent, basse noble, a résilié son engagement avec la direction du Grand-Théâtre de Lyon.

**

Comme nous l'avons annoncé, l'Opéra de Nice a fait sa réouverture le 17 novembre, avec *Sigurd*. Les débuts de la troupe d'opéra comique ont eu lieu deux jours après avec *Cavalleria Rusticana*, chantée par Mlle Wyns et le ténor Salignac. Le même soir,

La Navarraise avec le ténor Flachet et Mme Therry. Puis se sont succédés *Rigoletto* avec MM. Flachet, Layolle, Laskin; Mmes Miranda et Hirribery; *Aïda* avec le ténor Gautier; Mlles Charlotte Wyns, Therry; MM. Layolle, Laskin et Lafont.

A ajouter à ce brillant début de la saison lyrique, la représentation de *La Bohème*, donnée jeudi dernier avec MM. Salignac, Godefroy, Lafont, Rougon; Mmes Wyns et Dereyme.

**

Une curieuse question de droit en matière théâtrale a été soumise au Tribunal de Commerce.

M. Jean Aicard avait passé avec M. Franck, directeur du Gymnase, un traité aux termes duquel sa nouvelle pièce, *Benjamine*, serait jouée dans la saison 1903-1904, sous peine d'un dédit de 10.000 fr. En outre, le contrat stipulait que le rôle de Benjamine serait tenu par Mme Simone Le Bargy.

La pièce fut mise en répétitions; mais un beau jour, Mme Le Bargy refusa de jouer, ce qui fut l'objet d'un constat d'huisier.

L'auteur n'ayant pas voulu accepter d'autre interprète et Mme Le Bargy restant ferme dans sa décision, le dédit de 10.000 fr. est réclamé à M. Franck.

Le Tribunal de Commerce, présidé par M. Lémoué, vient de décider que le refus d'une artiste de jouer n'est pas un cas de force majeure puisque la force majeure consiste dans un fait qui ne peut être prévu, alors que le caprice d'une pensionnaire de théâtre rentre dans les prévisions normales.

En conséquence, M. Franck a été condamné à payer à M. Jean Aicard le dédit stipulé dans le contrat.

**

Une célébrité de music-hall vient de s'éteindre en Angleterre. Dan Leno avait la réputation du premier comique du Royaume-Uni et les 25.000 francs par mois que lui octroyaient les scènes à la mode, pour ses appointements, disent assez combien ses fantaisies étaient appréciées des spectateurs.

Dan Leno était un véritable enfant de la balle, puisqu'il avait débuté, à l'âge de quatre ans dans un concert d'Edgard-Road, à Londres. Seul, parmi ses confrères du music-hall, il avait connu l'honneur de se faire entendre à la Cour. Pour avoir fait rire le roi, il avait reçu, d'Edouard VII, une épingle de cravate et se montrait très fier de ce souvenir.

**

Le retour marqué à l'ancien répertoire d'opéra et la reprise de *Guillaume Tell* sur plusieurs de nos grandes scènes lyriques ont ramené l'attention sur le maës-tro Rossini, mort en 1868.

Dans un article écrit en 1865, par M. Vizzentini, nous trouvons, du célèbre compositeur, un profil qui ne laisse pas que d'être assez curieux :

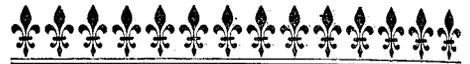
« Très matinal, Rossini reçoit d'abord les mille visiteurs qui lui sont recommandés chaque jour. Après s'être fait raser (opération pour lui de la dernière importance), il

se promène l'été au bois de Boulogne, Phiver au Palais-Royal, comme un simple mortel, heureux de se réchauffer au soleil. Le reste de la journée est consacré au travail; le soir, il cause jusqu'à neuf ou dix heures et s'endort du sommeil du juste.

L'âge ne lui a pas enlevé toutes ses prétentions physiques, c'est vous dire qu'il est toujours galant avec les dames et les embrasse volontiers. Aussi, quand on lui annonce une personne du sexe faible, il s'empresse de changer de perruque et de mettre la plus frisée.

Les perruques jouent un grand rôle dans son existence, il en a de toutes les nuances et pour toutes les circonstances de la vie, les ajustant de travers selon qu'il veut se donner l'air crâne ou conquérant. »

Mon MOLIN Frères 85, R. de l'Hôtel-de-Ville
LYON.
CHEMISES HAUTE NOUVEAUTÉ, MODÈLES EXCLUSIFS
Lingerie de style pour
TROUSSEAUX ET LAYETTES



NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

La représentation d'*Hamlet*, annoncée pour mercredi, a dû être renvoyée par suite d'une indisposition de Mlle Milcamps, chargée du rôle d'Ophélie.

Rappelons que la distribution d'*Hamlet* réunit, en outre, les noms de MM. Dangès et Bourgeois et de Mme Hendrick.

La direction a profité de la soirée de mercredi pour faire une répétition générale de *L'Africaine*.

Pour la reprise de cette œuvre, fixée au samedi 26 novembre, on a fait de grands frais. Tous les décors ont été remis à neuf, le bateau notamment a été complètement refait. Les artistes sont en pleine possession de leurs rôles; tout fait prévoir une très belle soirée.

Armide, représentée deux fois au cours de la semaine, sera donnée dimanche en matinée.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

La reprise des *Trois Anabaptistes* a été accueillie avec plaisir. L'amusant vaudeville de MM. Besson et Beer alternera avec les *Cambrioleurs de Paris*, le grand drame nouveau en 5 actes et 8 tableaux.

Sur le même programme que les *Trois Anabaptistes* figure le *Flibustier*, la belle comédie en trois actes et en vers.

de Jean Richepin avec M. Gournac dans le rôle de François Legoëz et Mlle Millioud dans celui de Janik.

Le IV^e Jeudi littéraire a obtenu, cette semaine, le succès des Jeudis précédents. Ce succès est largement justifié par le choix heureux des pièces inscrites au programme par M. Kahn et par le talent des interprètes fournis par nos deux théâtres municipaux.

NOUVEAU-THÉÂTRE

(COURS GAMBETT A)

Après les *Misérables* de Victor Hugo, arrivés au terme de leurs représentations, la direction du Nouveau-Théâtre va reprendre le célèbre drame militaire *Le Régiment*. La première est annoncée pour le samedi 26 courant, avec une distribution qui en assure, d'avance, le succès.

Chansons Bleues et Roses

QUAND VOUS ÉTIEZ JOLIE !

Autrefois, lors de notre avril,
Adolescent par trop novice,
Madame, vous en souvient-il ?
J'ai laissé fuir l'heure propice.
Aussi, loin de vous attendre,
Je n'eus que la peine infinie
De vous aimer et d'en souffrir,
Au temps où vous étiez jolie !

Chaque jour, timide amoureux,
Je pleurais en voyant sans cesse
De plus hardis, de plus heureux
Rendre hommage à votre jeunesse.
Hélas ! vos regards radieux
En moi versaient la jalousie, ...
Ils se miraient en d'autres yeux,
Au temps où vous étiez jolie !

Aujourd'hui, de votre beauté
Que vous reste-t-il en partage ?
Le sort cruel a dévasté
Les charmes de votre visage.
Nos amis, d'un adieu moqueur
Vous ont épargné l'ironie, ...
Mais, pour vous, battait moins mon cœur
Au temps où vous étiez jolie !

Antonin LUGNIER.

Par ci, Par là !

Il paraît que Mme Suzanne Desprès a été l'objet de mesures vexatoires de la part des douaniers de Bellegarde, à son retour d'un séjour en Suisse. La gracieuse artiste, n'ayant d'autre bagage que le sac qu'elle avait avec elle, dans son compartiment, et se trouvant légèrement indisposée, avait demandé à subir la visite douanière dans le wa-

gon, sans être obligée de descendre. Quoi qu'accordée à d'autres voyageurs, cette faveur lui fut refusée en des termes et sur un ton, dont la civilité des douaniers de Bellegarde est seule capable.

Aujourd'hui, Mme Suzanne Desprès proteste, dans la presse, contre la « goujaterie des employés de l'Administration et il serait à souhaiter que sa protestation fut entendue en hauts lieux et amenât un changement dans les mœurs des douaniers de Bellegarde.

Il n'y a pas un Lyonnais qui ne connaisse cette ennuyeuse formalité de la visite des bagages à la gare de Bellegarde et beaucoup de mes concitoyens ont eu certainement à se plaindre des procédés vexatoires des préposés à la visite.

D'abord de quel droit l'officier et l'inspecteur des douanes, en séjour à Bellegarde continuent-ils à obliger les voyageurs porteurs de seuls bagages à main à descendre de voiture et à subir la visite dans la salle affectée à cet objet ? Sur toutes les autres frontières, cette visite se fait dans les voitures et il n'y a que les voyageurs possesseurs de malles qui soient obligés de descendre. Alors, pourquoi une règle spéciale pour Bellegarde ?

Il serait bon que l'Administration supérieure adressât à ce sujet un rappel à l'ordre aux galonnés qui commandent sur la frontière suisse.

Cet entassement dans la salle de visite est une chose inénarrable par elle-même et ceux qui ne l'ont jamais vu ne peuvent s'imaginer qu'au vingtième siècle, dans le pays qui a la prétention d'être le premier dans la civilisation, on puisse traiter de la sorte des voyageurs qui paient leur place !

Par ses dimensions, la salle peut bien contenir cent cinquante personnes (dans la partie réservée au public, bien entendu) et c'est une moyenne de quatre à cinq cents voyageurs que l'on y « encaque » à l'arrivée de chaque train. Car la visite ne se fait pas à mesure comme on pourrait le supposer. Loin de là, telle prévenance ! On commence par faire entrer tous les voyageurs, sans aucune exception, et, quand tout le monde a pénétré dans cette étuve où portes et fenêtres sont hermétiquement closes, Messieurs les douaniers se mettent à la besogne et accomplissent leur œuvre de policiers avec l'urbanité que chacun connaît. Et ce n'est que lorsque le dernier colis a été marqué qu'on laisse sortir le voyageur, sous l'œil inquisiteur d'un douanier de poste, toujours prêt à voir un voleur sous le plus honnête des visages.

Je ne parle pas du malheureux qui se laisse prendre à ne pas déclarer une boîte de cigares ou quelques mauvaises

cigarettes qu'il emporte aux amis ! Alors, la brutalité policière apparaît dans toute sa laideur, dans la joie réfléchie sur le visage du douanier qui a constaté le délit. Il faut voir comme le délinquant est conduit dans le réduit spécial où on le contraint à quitter ses effets les uns après les autres, et où on le fouille comme s'il venait de voler un portefeuille !

Au greffe, on a certainement plus de politesse pour les condamnés que n'en ont, pour les voyageurs coupables de contrebande d'une boîte de cigares, les douaniers de la gare de Bellegarde.

Pendant ce temps, au dehors, la frontière est constamment traversée par les contrebandiers et, chaque nuit, de nombreux ballots sont introduits en France, par terre et par eau, quand avec des postes suffisamment nombreux et une surveillance plus étroite, on pourrait en réduire grandement le nombre.

Mais, là, il y a un danger, car le contrebandier se défend quand il est pris ; tandis qu'à traquer d'honnêtes bourgeois, porteurs de quelques mauvais cigares ou cigarettes, il n'y en a aucun, et on a de plus la satisfaction d'être vexant au plus haut chef !

Le douanier est un soldat qui devrait se conduire comme tel et ne pas se ravalier au rôle de policier ! Quand on l'oblige à s'y rabaisser, il devrait savoir garder sa dignité première et ne pas en prendre les mœurs dégradantes ! Ce n'est qu'à ce compte-là qu'on peut avoir pour lui le respect auquel son uniforme lui donne droit et si le Ministre veut qu'on lui le conserve, il lui appartient de lui rappeler la politesse et le tact qu'il doit apporter dans l'exercice de ses fonctions !

Une circulaire à cet effet, aux douaniers de la gare de Bellegarde ne serait pas déplacée !

MAUPIN.

A. HEBRARD & C^{IE} 11, rue de la République, LYON
Corbeilles de Mariages, Trousseaux
Layette, Lingerie haute nouveauté

LES EXPOSITIONS

Nous informons nos lecteurs que le peintre V. Flipsen-Philipsen, un de nos artistes les plus consciencieux, fera, du 24 novembre au 22 décembre, une exposition de ses œuvres de l'année, Marines et Paysages, dans son atelier, 1, rue Voltaire (angle rue Moncey).

Cette exposition sera ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Lettre Parisienne

Ces deux-là s'aiment comme chien et chat...

Dès que la marche symphonique des pupitres annonce l'imminence d'un quelconque charivari parlementaire, on les voit se tendre le biceps à distance.

— M^ossieur Coutant ?

— Citoillien de Dion ?

— Vous dites ?

— La ferme !... A Neuilly !

— Et vous, à la foire !

V'lan !... Explosion de l'orage : dégringolade en masse dans l'hémicycle; mêlée où chacun enfonce ses arguments à coups de poing dans la tête de l'adversaire.

A ce moment, regardez les deux plus acharnés :

C'est MM. Coutant, député de la Seine, et de Dion, député de la Loire-Inférieure.

Il n'y a cohue qu'ils ne savent traverser pour se retrouver et conjuguer leur intarissable rancune. Ils s'étreignent en athlètes, redingotés au vent, et à bras-le-corps :

— Ah ! Ah ! touché, le Nationalisme !

— Pas du tout ! Extrême Gauche, c'est vous qui en tenez !

Des huissiers arrivent, les séparent.

— Nous nous reverrons, M^ossieur Coutant ! s'essoufle à proférer le « citoyen » de Dion.

— Pardieu, je vous dois la revanche !

Au fond, ils finissent par s'admirer, j'en suis sûr. Même, leur admiration est bien près de l'estime et l'estime de l'amitié.

« ...A présent (écrit un journaliste parlementaire, témoin d'une mémorable séance récente), MM. Coutant et de Dion s'expliquent eux-mêmes dans un coin, l'air paisible.... »

Herculéenne candeur de nos deux gladiateurs nationaux ! Ils commencent par « se flanquer une tournée », puis s'expliquent.

Hormis M. de Baudry d'Asson, il n'est pas de plus joyeux garçons à la Chambre que ces deux députés-là !

**

Et vous savez que nous avons une question des fleurs, question fort importante, on s'en doute, pour les Parisiennes qui achètent, chaque année, pour près de quatre millions de francs de gerbes embaumées exportées par le Midi.

Voici l'affaire :

Une querelle vient de surgir entre les fleuristes en boutiques et les fleuristes ambulants, ceux-là déplorant que leur commerce soit ruiné par la concurrence des petits mercantis ache-

tant des fleurs aux Halles à bas prix ; ceux-ci alléguant qu'ils ne vendent que la fleur ordinaire et laissent aux magasins le négoce lucratif de la fleur de luxe.

Palsambleu, j'e sais bien que je donne raison, pour ma part, aux petits mercantis !

Savez-vous une ville plus délicieuse que Paris sous le rapport des fleurs ? Venez-y en avril comme en automne, au temps de la canicule, comme lorsque les places disparaissent sous la neige, vous verrez la même féerie des bouquets parfumés promenés à pleines charrettes.

— Fleurissez-vous, mesdames, voici des roses !

Et quand il n'y a plus de roses il y a du lilas, des violettes, des chrysanthèmes, l'industrie niçoise s'ingéniant à nous fournir en toutes saisons les fleurs les plus anachroniques, comme l'horticulture algérienne se fait gloire de nous envoyer régulièrement en novembre des fraises et des asperges.

Non, non ! Ferment plutôt tous les magasins d'orgueil où s'épanouissent, en de somptueuses corbeilles enrubanées, des gerbes de dix louis, plutôt que nous quittent les innombrables voiturettes où Mimi-Pinson cueille, avec des grâces de chatte, un modeste bouquet de deux sous !

**

Autre guitare :

Connaissez-vous la commission des toiles ?

Moi, non ! Et c'est un entrefilet paru dans les journaux de cette semaine qui m'en a révélé l'existence.

Voici le poulet dans toute sa saveur :

« La commission des toiles, qui a pour objet l'examen des copies faites durant le courant de l'année, dans les musées parisiens, s'est réunie hier sous la présidence de M. le Directeur des Beaux-Arts.

« Elle a examiné près d'une cinquantaine de copies, mais c'est à peine si elle a proposé au ministre l'achat d'une demi-douzaine de toiles, qui seront envoyées dans les musées ou églises de province.

« La liste est d'ailleurs tenue secrète ».

Ceci est déjà admirable.

Je vous dis que cette *demi-douzaine* de chefs-d'œuvre achetés par une grave commission de fonctionnaires (quel prix, ô mon Dieu !), sous le sceau d'un secret prudent, pour être offertes généreusement aux conservateurs et aux curés départementaux, me paraît une *demi-douzaine* immense !

Elle va de pair, n'en doutons pas, avec les vases de Sèvres un peu trop cuits que la munificence des ministres

et des députés roublards offre aux sociétés musicales et vélocipédiques sous le nom fallacieux d'objets d'art.

Et remarquez qu'il n'y a pas deux ans, on a découvert, dans les combles du Palais de Justice de Paris, des toiles de Van der Worf, Claude le Lorrain, et que le dépôt d'Auteuil dissimule sous le sceau d'un oubli final les sculptures et peintures de valeur, enlevées à nos grands musées, en vertu d'un système de roulement auquel nul n'a jamais compris goutte.

A vous, ô gens de province, les *demi-douzaines* de copies anonymes de la commission des toiles ! Au bric-à-brac administratif, les œuvres dont le Louvre et autres Luxembourg pléthoriques ne veulent plus.

La décentralisation est en marche... On vous l'a dit ? C'est bon. Attendez. Et ne vous impatientez pas !

Jean DE GAILLON.



CHRONIQUE FÉMININE

Réceptions d'Amis

Il y a des ménages où l'on s'imagine être contraint à recevoir souvent et fastueusement, quelle que soit la situation de fortune.

Souvent n'est pas un mal dès qu'on sait s'affranchir de l'étiquette. Fastueusement est autre chose, une autre chose d'ailleurs généralement désuète, ainsi qu'on devrait bien s'en pénétrer.

Je me souviens avoir accepté, quel que jour de Noël, l'invitation d'un de ces amphitrions préhistoriques qui servent un déjeuner intime comme un festin du grand siècle.

Hors-d'œuvre innombrables, poissons bouillis et frits, relevés de charcuterie, entrées chaudes et froides, rôtis, relevés de rôtis, légumes, gelées, entremets, gâteaux, fruits, défilèrent quatre heures durant sur la table. Dès le jambon, j'avais déjà mal à l'estomac. Aux côtelettes d'agneau, j'implorais grâce. A la charlotte de poires, je me battais résolument contre mon hôte qui prétendait tenir constamment remplis mon verre et mon assiette.

Je me vengeais en l'invitant tout bonnement à manger, huit jours plus tard, une douzaine d'ostendes, suivie

d'un joli perdreau, d'une salade et d'une coupe de fruits.

Au fond, il dût estimer que je lui rendais mesquinement ses politesses.

Il avait tort.

Le faste de la table ne subsiste en effet, que dans quelques rares maisons. « Substantiel, mais court », est la devise des réceptions d'aujourd'hui. Les chefs s'en plaignent, mais la santé et la bourse y trouvent leur compte. Les maisons « où l'on donne à dîner » ont fait leur temps. Davantage de fleurs, de toilettes, d'esprit, comblent les vides des services. Et les gourmets eux-mêmes déclarent manger fort suffisamment avec une demi-douzaine de plats.

Donc, marchons avec notre siècle.

Posons, d'une part, comme principe, de n'accepter que les invitations que nous pourrions rendre sans grever appréciablement notre budget. Car c'est encore un écueil à éviter que de nourrir sa famille de pommes de terre pendant six jours de la semaine afin de recevoir des amis le septième.

Puis, habituons nos hôtes à la simplicité.

Deux hors d'œuvre, une entrée, un rôti et une salade suffisent parfaitement pour un déjeuner de six à huit personnes. Au dîner, on ajoute un potage, au besoin un entremets, et tout est dit.

Les amis s'y habituent. « Bah ! chez les X..., c'est sans façons ! » Et quand ils vous reçoivent à leur tour, ils sont à l'aise pour user du même procédé.

Les relations n'y perdent rien ; les repas, dépourvus de contrainte, n'en sont que plus gais ; et quand on est obligé de compter (cela arrive à beaucoup de gens !) on ne suppute pas amèrement le prix auquel revient chaque bouchée d'aspic de foie gras avalée par les invités, en y associant la pensée des privations qu'il faudra subir ensuite afin de joindre les deux bouts du budget de la semaine.

Gabrielle CAVELLIER.

TAILLEUR SMART 12, Rue Grenette, LYON
COMPLETS depuis 39 fr.
Facilités de paiement — Coupe spéciale

LITTÉRATURE

Notre confrère et collaborateur, M. Antonin LUGNIER, vient d'être chargé de la chronique des livres pour les journaux *Paris-Moderne*, *Montmartre-la-Chapelle* et *Paris-Batignolles*. Il sera rendu compte, par ses soins, de tous les ouvrages de librairie, de musique et d'art, dont deux exemplaires lui seront adressés directement ou qui parviendront à la rédaction des dits journaux, 17, boulevard Rochechouart, Paris.

NOTES D'ACTUALITÉ

La Sainte Catherine

La jeunesse a patron et patronne : saint Nicolas pour les garçons, sainte Catherine pour les filles.

Sainte Catherine est une grande sainte au paradis, comme dans la « Légende Dorée » ; au Paradis, elle a la clientèle la plus gracieuse du monde, depuis la toute jeune fille, dans les yeux de laquelle la puberté a mis son éclair, jusqu'à la chaste « beauté » plus mûre qui, les vingt-cinq ans sonnés, s'inquiète et prend mal son parti de rester à « coiffer » la Sainte, tandis que, plus heureuse, ses compagnes ont pris, pour leur compte, la couronne nuptiale.

La sainte Catherine de la légende chrétienne a droit au voile et à la couronne des épouses, car elle fut l'épouse mystique de Jésus. Au temps de la primitive Eglise, le baptême était un sacrement d'âge de raison, et Catherine était jeune fille quand, à Alexandrie d'Egypte, où elle était née et où elle mourut vierge et martyre, la Vierge Marie lui apparut la nuit qui suivit son baptême et, dans un rêve étoilé, lui présenta Jésus sous l'aspect d'un jeune et beau fiancé. Jésus la complimenta en paroles douces sur sa beauté et sur sa sagesse et, quand elle se réveilla, elle avait au doigt l'anneau nuptial.

Fidèle à la foi engagée, elle souffrit mille morts dans un martyre de la cruauté la plus raffinée, en proclamant la gloire de son Dieu et de son maître.

C'est un symbolisme de consolation religieuse : il offre dans la foi un refuge aux jeunes filles déçues de la grande joie de ce monde et en Jésus l'époux mystique à défaut du fiancé qui ne s'est pas présenté.

Sainte Catherine est la patronne des Vierges sages de l'Evangile, comme sainte Madeleine est celle des vierges folles. Aussitôt tombée en puissance de mari, la jeune fille cesse d'être enrôlée sous sa bannière, cependant, elle favorise les « justes noces », et c'est pour trouver mari, grâce à sa toute puissante intervention, que, dans toutes les églises où elle a sa statue, les jeunes filles la parent et la « coiffent » avec assiduité. Désillusionnée, l'éternelle fiancée n'en continue pas moins à la « coiffer », si elle s'est fait, comme on dit, une raison et si elle a trouvé dans l'union mystique avec Jésus l'idéal qu'elle a vainement cherché en ce monde.

Sainte Catherine, qui vécut entre la fin du deuxième siècle de l'ère chrétienne et l'aurore du troisième, était de

sang royal ; elle avait été élevée dans ce milieu de civilisation raffinée qui avait fait, en ce temps-là, d'Alexandrie, après Athènes et après Rome, le foyer universel des Lettres, des Sciences et des Arts. Il était devenu de mode — rien de nouveau sous le soleil — de développer les connaissances de la femme et les jeunes patriciennes suivaient les leçons des maîtres en renom. Comme elles, Catherine grandit en sciences et c'est pourquoi, pendant tout le moyen âge, elle était restée la sainte patronne de toutes les écoles et de toutes les Universités de France et de l'Angleterre chrétienne ; durant des siècles, les étudiants de l'Université de Paris ont chômé le 25 novembre en son honneur.

Aujourd'hui, elle n'est plus que la patronne des écoles et lycées de jeunes filles où sa fête est l'occasion de réjouissances en commun.

Partout, dans le monde chrétien, c'est la fête blanche des vierges, on se la souhaite d'amie en amie comme une fête personnelle par des petits cadeaux ou un échange de belles cartes postales illustrées ; en commun, c'est l'occasion de dînettes aux marrons, d'une petite sauterie entre soi ou, dans le monde élégant, de bals blancs priés.

Il y a des accommodements avec le ciel et avec la bonne sainte, mais, là où les usages sont suivis, la Sainte Catherine est réservée aux jeunes filles de 14 à 15 ans jusqu'à 25. Plus va, plus cette dernière limite est reculée, car, aujourd'hui, les jeunes filles se marient beaucoup plus tard que jadis.

Le culte si fervent des jeunes Françaises pour sainte Catherine s'est développé avec la légende patriotique de Jeanne d'Arc, car sainte Catherine était une de ses apparitions les plus familières et c'est sa voix qu'elle écouta quand elle se mit en route pour joindre Charles VII.

A tant de poésie évoquée par la patricienne martyre d'Alexandrie vient de se mêler la note utilitaire et pratique, et c'est du pays d'Hamlet qu'elle nous vient et, dame ! il faut bien le dire, sous l'apparence d'un bon conseil de prévoyance. En Danemarck, on a créé une assurance pour les jeunes filles condamnées à « coiffer » indéfiniment sainte Catherine et cette assurance fait florès. Elle est, d'ailleurs, comme on va le voir, à double fin. Sur la tête de toute fille venant au monde, les parents qui en ont le moyen versent une somme, une fois donnée, de 600 couronnes (1.100 fr. environ). Dans le cas où, à 30 ans la bénéficiaire n'est pas mariée, elle reçoit une annuité de 125 fr., de 300 à 40 ans, de 500 à 50 et ainsi de suite.

Par contre, dans le cas de mariage avant 30 ans révolus, la jeune femme

GAUFRAGE, PLISSAGE
J. CORTEY, 6, rue St-Côme (au premier)

LITS EN CUIVRE

Literie complète

Maison CHARNAUD

(Ancr rue de la République, 65

4, Place des Jacobins, 4

LESSIVE PHÉNIX

NE SE VEND QU'EN PAQUETS

de 1, 5, et 10 kilogr., 500 et 250 gr.
portant la signature J. PICOT

Tout produit en sac toile ou en vrac
c'est-à-dire non en paquets signés
J. PICOT, n'est pas de la

LESSIVE PHÉNIX

Manufactures de Produits Réfractaires

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingenieur des Arts et Manufactures

Ancres Maisons Vve Rozier, Robin père et fils
A. Pascal, réunis

TAIN (Drôme)

Spécialité de Fours économiques
pour boulangers, pâtisseries, ménages
et administrations. — Briques
de fourneaux. — Intérieurs de che-
minées. — Briques chauffe-pieds.

KAOLINS
GRAVIERS FELDSPATHIQUES

Fournisseur du génie, des manu-
tentions civiles et militaires et des
grandes administrations.

reçoit, dans sa corbeille de noces, une bourse de 300 couronnes — qui lui tombent là comme un nouveau cadeau de sainte Catherine, propice au mariage et consolatrice de celles qui n'en connaîtront pas les joies ni non plus les épines.

Georges ROCHER.



GENÈVE

La direction très heureusement inspirée vient de reprendre *Pailleasse* l'œuvre si dramatique de Léoncavallo.

Le succès de cette œuvre qui n'avait pas été représentée depuis quelques années sur notre scène a été très vif et de véritables ovations ont été faites aux interprètes de l'œuvre du maestro italien. M. Jacquin, un artiste de la bonne école, a interprété le rôle de Tonio de manière très remarquable. La musique italienne moderne est décidément celle où excelle notre ténor M. Codon lequel dans le rôle de Canio, a retrouvé son succès de Rodolphe de la *Vie de Bohême*.

Mlle Blot a fait montre de qualités incontestables, dommage que la belle artiste ne s'anime pas davantage, son interprétation de Nedda a paru un peu molle.

Très bien, MM. Corin, et consciencieux M. Devaux, en Sylvio et Peppe.

L'opérette continue à triompher sur notre scène. *Véronique* est venu confirmer l'excellente impression que nous avons des artistes composant notre troupe d'opérette. Il est impossible d'avoir plus gentille voix, plus de brio que notre excellente chanteuse, Renée Marcelle; de mieux détailler le couplet que Mlle Marthy; d'avoir plus de fantaisie que Mlle Tossy. M. Corin dispose de la plus jolie voix qu'on puisse entendre et M. Georges, dans le rôle de l'extraordinaire fleuriste-capitaine est on ne peut plus finement comique.

L'opérette avec une telle interprétation a encore de beaux jours!

William CLERC.

MONTPELLIER

Grand-Théâtre. — Depuis quelque temps les représentations théâtrales étaient troublées par suite de l'insuffisance des artistes qu'avait présentés le directeur-chef d'orchestre M. Taponnier.

A la suite de divers incidents, plusieurs artistes furent refusés par la commission des débuts et le ténor et la basse se virent interdire l'entrée de la scène par arrêté municipal, arrêté rapporté du reste quelques jours après.

A cause des incidents, du peu de variété des spectacles et surtout du manque d'homogénéité de la troupe composée par M. Taponnier, le public se lassa d'aller au théâtre. Aussi, est-ce sans surprise que nous avons appris que M. Taponnier avait adressé au

maire sa démission de directeur. Dans une lettre de quatre pages, il explique les motifs graves de sa détermination et l'impossibilité absolue où il se trouve devant les insuffisances de recettes, les concours lui faisant défaut, la prise à partie des artistes, d'abandonner la direction d'une exploitation difficile qu'il espérait mener à bonne fin.

M. Taponnier demande au maire de faire payer le personnel avec le montant de son cautionnement et la partie de la subvention qui lui revient pour le commencement du mois.

M. Taponnier est seul responsable de la situation actuelle qui démontre qu'un bon chef d'orchestre n'a pas toujours les qualités suffisantes pour diriger une scène importante.

En attendant qu'une décision soit prise le théâtre est fermé et artistes et musiciens seraient heureux de voir se terminer une situation qui est très préjudiciable pour tous.

A notre avis la seule solution actuellement possible est la mise en régie de notre première scène pour terminer la saison 1904-1905.

Pour relever notre théâtre, on a souvent dit que notre scène ne devait pas être une *succursale du Conservatoire*, très bien, on ne peut pas admettre qu'un directeur n'engage que des débutants; mais à notre tour, nous dirons que le Théâtre de Montpellier ne doit pas être une *école de directeurs*.

GULO.

BIBLIOGRAPHIE

LES LIVRES NOUVEAUX

L'Erreur, par Jacqueline Rivière. Un volume in-18 Jésus franco 3 francs (Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, Paris).

Voici un livre de bonne et belle allure qui, très courageusement, a doublé la grande difficulté d'allier un intérêt puissant à une forme rigoureusement indemne de tout artifice malsain.

L'Erreur est celle de la famille bourgeoise qui laisse ses fils passer leur première jeunesse dans l'insouciance et les plaisirs, de peur de les voir se marier « avant qu'ils se soient fait une situation ».

Avec un talent littéraire des plus complets et des plus délicats, l'auteur nous montre les dangers de *L'Erreur*, et le tragique tribut payé, plus tard, par l'enfant débile de ces pères dont on a dit imprudemment: « il faut bien que jeunesse se passe ».

Cette œuvre est un cri d'alarme poignant contre la destruction de la sainteté du foyer et de la santé de la race. Et, parce qu'il est vrai, qu'il est un acte de haute conscience, il resté rigoureusement chaste et peut être lu par tous et par toutes.

TROIS ANS RUE ROYALE Mœurs Ministérielles

Un officier de marine démissionnaire, M. Gabriel Bonhomme, a quitté le ministère de la Marine le mois dernier. Il fait paraître aujourd'hui sous ce titre: *Trois ans rue Royale, mœurs ministérielles*, un livre de révélations sensationnelles sur l'œuvre et la vie officielle de M. Pelletan et des bureaux

de son ministère. A peine en vente, ce volume, que Pon s'arrache chez les libraires, soulève des tempêtes. Duels, procès, saisie; le courageux auteur est menacé de toutes les foudres.

Cet ouvrage rempli d'anecdotes instructives est en vente partout chez les libraires et dans les gares. Il est édité par la Librairie Universelle, 33, rue de Provence. 3 fr. 50 franco.

L'ARTISAN PRATIQUE

Journal mensuel d'art décoratif, E. Nicolas, imprimeur-éditeur, à Lyon.

Le numéro: 1 fr. 50. — L'abonnement: 16 fr. par an.

Le second numéro, qui vient de paraître, était attendu avec curiosité par les professeurs d'agréables surprises: une cassette très artistique en cuir et étain repoussés, un coussin en cuir repoussé par la méthode du professeur P. Lugin, un coffret gothique pyrogravé très décoratif, une glace moderne pyrosculptée, etc., le tout accompagné d'explications très claires, de plans en grandeur d'exécution, rendant faciles et attrayants ces intéressants travaux.

Le prochain numéro contiendra une technique toute nouvelle pour le velours pyrogravé et panné, excessivement intéressante.

Nous engageons nos lecteurs à demander un numéro spécimen. Prix: 1 fr. 50.

LE TRADUCTEUR

Le Traducteur, journal bi-mensuel, destiné à l'étude des langues allemande et française. Abonnement, 6 mois 2 fr. 50. Les jeunes gens qui désirent se perfectionner dans l'une ou l'autre des deux langues, tireront certainement grand profit de cette petite feuille, recommandée par plusieurs revues pédagogiques. — Numéros spécimens gratuits et franco sur demande, à l'administration du Traducteur, à la Chaux-de-Fonds (Suisse).

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, quai Voltaire, Paris.

Sommaire du numéro 2486 du 19 novembre 1904.

Guerre Russo-Japonaise. — La Pénétration Pacifique au Maroc. — Thibet: La Mission Française. — Alger: Le Mariage du prince d'Annam. — Paris: Mariage de Mlle Greffulhe et du Duc de Guiche. — Théâtre illustré: Portraits de Mlle Marthe Brandès dans l'« Escalade » (Renaissance) et de Mlle Berthe Bady, dans « Maman Colibri » (Vaudeville). — Roman illustré: Voyage circulaire, par Jean Pommerol, illustrations de Vaccari.

Echecs, par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro: 50 centimes.

LA MODE ILLUSTRÉE

(Journal de la Famille)

Paris, 56, rue Jacob

Publié sous la direction de Mme Emmeline Raymond

Les 52 numéros que la Mode Illustrée publie chaque année contiennent 52 gravures coloriées sur la 1^{re} page, plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de mode, de tapisserie, de crochet, de broderie, et 24 feuilles de patron en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; des chroniques, des recet

tes, etc. Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

ABONNEMENTS. — Avec gravures coloriées, un an, 14 fr.; 6 mois 7 fr.; 3 mois, 3 fr. 50; — Avec planches coloriées: un an, 25 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 3 mois, 7 fr.

Spectacles et Concerts

PALAIS MUNICIPAL DES EXPOSITIONS

Quai de Bondy.

Exposition rétrospective des artistes, peintres et sculpteurs lyonnais, ouverte tous les jours de 10 heures à 4 heures, du 15 octobre au 30 novembre.

CASINO-KURSAAL

Rue de la République

Tous les soirs à 8 heures 1/2, concert et attractions variées.

CONCERT DE L'HORLOGE

(Cours Lafayette).

Tous les soirs, à 8 heures, concert. Spectacle varié.

GRAND CIRQUE BUREAU FRÈRES

Avenue de Saxe.

Ouvert depuis le 28 octobre. Nombreuses attractions: Mariane Carpi, avec ses animaux dressés; Nudy et Frédy, les célèbres négrillons; le clown Popaul, avec son Auguste Fernando, etc., etc.

Matinées dimanches et fêtes à 3 heures.

PALAIS DE GLACE

(Boulevard du Nord).

Patinage sur vraie glace. — Ouvert tous les jours, de 9 h. 1/2 du matin à 11 h. 1/2 du soir.

GUIGNOL DU GYMNASE

(30, quai St-Antoine)

Tous les soirs, Guignol en Voyage de Noces. Jeudis et dimanches à 2 heures, matinée de famille.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas sensiblement modifiées, elles sont cependant un peu plus satisfaisantes.

Le 3 0/0 a passé de 98,40 à 98,50.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 624; le Crédit Foncier à 734; le Crédit Lyonnais s'inscrit en hausse notable à 1,164; la Société Générale à 632.

Peu d'affaires sur nos chemins;

Le Suez cote 4.563; — le Rio, 1.545; — la Briansk, 465; — la Sosnowice, 1.660. L'Extérieure à 90,50 n'a pas varié; l'Italien cote 104,62; le Portugais, 64,80.

Le Russe Consolidé est à 93,20; le 3 0/0 1891 à 76,37.

Le Turc s'avance à 88,52; la Banque Ottomane, 596.

Les obligations des Chemins de fer de Porto Rico (première hypothèque), progresse à 377.

Les actions de la Sucrierie Centrale Coloso ont un marché actif à 135 francs.

La Caisse hypothécaire d'Egypte cherche à écouler en France 30.000 obligations 4 0/0 qu'elle vient d'émettre. Comme le fait remarquer un de nos confrères, ces obligations ont figuré à la cote en Banque du 26 octobre sans aucun cours; le lendemain, 29, nous les voyons à 480, mais depuis cette date jusqu'au 18 novembre inclus, aucun cours n'a été inscrit. Ce qui semblerait indiquer que le groupe Anversois qui patronne cette valeur ne rencontre pas sur notre place un accueil bien chaleureux.

OBLIGATIONS

PANAMA à LOTS

titres absolument garantis et tous remboursables par des lots ou par 400 francs.

6 tirages par an (1 tous les 2 mois)

Prix: 124 francs

PROCHAIN TIRAGE:

15 Décembre 1904

1 lot 1 lot

500.000 FR. 100.000 FR.

LOTS DU CONGO

taux de remboursement 180 fr. par an augmentant de 5 fr. par an jusqu'en 1987.

SIX TIRAGES PAR AN

Prix: 88 francs

PROCHAIN TIRAGE

20 Décembre 1904

GROS LOT: 150.000 fr.

24 lots formant un total de 158.000 fr

Adresser demandes et fonds à

L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, Lyon

Expédition franco des titres à réception des fonds et par retour du courrier.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou par carte postale à M. VINCENT, place Victor-Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Demandez

Partout

LE

THÉ DES MANDARINS

Le propriétaire-gérant V. FOURNIER,

P. LEGENDRE & C^{ie}, r. Bellecordière Lyon

BELLE JARDINIÈRE

PARIS -- 2, rue du Pont-Neuf -- PARIS

La plus grande Maison de Vêtements du Monde entier

MANTEAUX ET CARRICKS

POUR

DAMES & FILLETES

Costume Tailleur, sur mesure, entièrement doublés soie, depuis 150 francs.

SUCCURSALE DE LYON

62, rue de la République, 62

BOSC
Costumier des Théâtres municipaux
LOCATION de COSTUMES
pour Bals Masqués
et Habits
MATÉRIEL SPÉCIAL POUR CAVALCADES
1, rue du Théâtre, 1
derrière le Gd-Théâtre

ÉPONGES
DE TOUTE NATURE
SPÉCIALITÉ pour TOILETTE

Maison fondée en 1880
NOHERIE-COTTIN
91, rue de l'Hôtel-de-Ville
LYON

Reblanchit gratuitement les Eponges vendues

150.000 FRANCS AVEC UN FRANC DERNIERS BILLET'S LOTÉRIE

De VALENCIENNES (Nord)

2 GROS LOTS

150.000 fr.
10.000 fr.

AVIS. — Cette Loterie très avantageuse a dans toute la France, un grand succès. — Les derniers billets sont en vente et, sous peu, on n'en trouvera plus.

Il faut donc ne pas attendre et prendre de suite ses billets alors qu'il en est temps encore. Rappelons que la Loterie de Valenciennes donne en un seul tirage 117 Lots tous payables en argent.

TABEAU COMPLET DES LOTS :

1 lot de 150.000 fr.	150.000 fr.
1 lot de 10.000	10.000
5 lots de 1.000	5.000
10 lots de 500	5.000
100 lots de 100	10.000

117 lots payables en argent par **180.000** fr.

TIRAGE: 15 DÉCEMBRE 1904

Le Billet: UN fr. On trouve des billets dans toute la France, débits de tabac, libraires, etc., et à l'AGENCE FOURNIER, Concessionnaire Général, rue Confort, 14, Lyon, et dans ses Succursales.

Pour recevoir à domicile joindre au mandat-poste du montant des billets, envel. affr. à 0 fr. 15 par 4 billets.

LOTÉRIE-TOMBOLA

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon
Autorisée par Arrêté préfectoral du 3 septembre 1904
Au Capital de 100.000 Francs

TIRAGE: 15 AVRIL 1905

3 Gros Lots: 10.000 fr. et 1.000 fr.

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 ^{er} gros Lot: AUTOMOBILE 10.000 fr.	2 ^e gros Lot: SERVICE ARGENTERIE 1.000 fr.	3 ^e gros Lot: AMEUBLEMENT 1.000 fr.
4 ^e Lot, Machine à coudre de 100 fr.	9 ^e Lot, Chronomètre de... 100 fr.	
5 ^e Lot, Objet d'art de... 100 »	10 ^e Lot, Phonographe de... 100 »	
6 ^e Lot, Appareil photo de 100 »	11 ^e Lot à 33 ^e Lot	
7 ^e Lot, Jumelle longue-vue 100 »	23 Objets en nature, d'une valeur de chacun... 100 »	
8 ^e Lot, Fusil de chasse de 100 »		

33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.
On trouve des billets AGENCE FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans tous Bureaux Tabacs, Librairies, etc. Par corresp., joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 c. par 4 billets) portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

CABINET DENTAIRE

M. & M^{me} MICHAUD

LYON — 209, Avenue de Saxe, 209 — LYON

Laboratoire pour la confection des appareils dentaires avec les derniers perfectionnements. Extractions sans douleur, plombage, aurification. Travaux spéciaux pour la pose des dents de tous systèmes.

PRIX MODÉRÉS

MASSAGE MÉDICAL

Rue Paul-Chenavard, 8

Mlle CLARAZ, Masseuse

Gaufrage

PLISSAGE

J. TARUT

6, Rue Mulet, 6
LYON

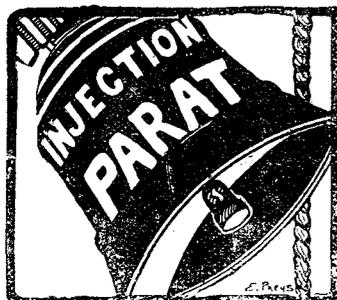
ARC. M^{re} VIENNET, fondée en 1887

PIANOS

9, Place Jacobins, 9
LYON

Ch. MORETTON & C^e

Envoi franco Catalogue illustré



D'UNE EFFICACITÉ
INDISCUTABLE —
ABSOLUMENT
INOFFENSIVE, ELLE

GUÉRIT en 2 JOURS

Les Écoulements Blennorrhagiques

Supprime les Injections empiriques et le Santal, dangereux pour le rein

12 ans de Succès constants

JAMAIS de RÉCÉDITE. — Le flacon: 3.50, fr^{cs} contre mandat
PARAT, spécialiste, Périgueux et toutes Pharmacies.

Dépôt à Lyon: Pharmacie DAMIRON, Rue et Place de la Bourse
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES